



CONVENTION DE PARTENARIAT PROJET

« LE RACISME N'EST PLUS UNE OPTION »

Entre les soussignés :

La Préfecture de Haute-Marne, représentée par Madame CORNET Anne, préfète de Haute-Marne pour la Délégation Interministérielle de Lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme et la Haine anti LGBT (DILCRAH) cf notification de subvention en pièce jointe,

ET d'une part,

L'association MAJIC (Mouvement Associatif Joinvillois et Intercommunal), représentée par Messieurs GRIMET Abdelaziz, président et WEISSE David (vice-président) dont le siège social est situé Place du Général Leclerc 52300 JOINVILLE, autorisant l'intervention de Monsieur MAHOUR Omar,

ET d'autre part,

La Ville de Joinville représentée par Monsieur Bertrand OLLIVIER, Maire et Président de la Caisse des Ecoles, dont les locaux sont situés Place du Général Leclerc 52300 JOINVILLE, autorisant l'intervention de l'équipe de Réussite Educative (Mme ROBELET Victorine, coordinatrice et Mme REMY Natalie, animatrice et Monsieur GAY William, bénévole) ainsi que le service culture de la ville représenté par Monsieur MAHOUR Omar,

ET d'autre part,

L'Education Nationale représentée par M FONNE Michel, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale dont les locaux sont situés 21, boulevard Gambetta à Chaumont, représentant l'école élémentaire Diderot dont la direction est assurée par Mme MOULIN Aline, rue Robert Hébras à Joinville.

Et d'autre part,

La radio locale Joinvilloise ACTIVE RADIO, dont les locaux sont situés 18, rue Camille GILLET 52300 JOINVILLE, représentée par Mme STALLA Lucienne, correspondante journaliste.

Il est convenu ce qui suit :

Toutes les **parties précédemment** citées sont autorisées à valoriser le **présent** projet par le biais de ses supports habituels (**réseaux sociaux**, voie de presse, bilans...) à condition que les participants concernés soient au bénéfice d'un accord parental au sujet du droit à l'image, signé par écrit.

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait en 5 exemplaires,

A Joinville, le 03 octobre 2022.

Monsieur l'Inspecteur Académique
des Services de l'Éducation Nationale

FONNE Michel



Monsieur le Vice-Président de
l'association MAJIC
WEISSE David

Monsieur le Maire de Joinville
et Président de la Caisse des Ecoles

OLLIVIER Bertrand

Madame, Monsieur le Directeur Active Radio
Antenne de Joinville

Pour transmission informative à :

Mme GROLIER-IGLESIAS, déléguée du Préfet,

Mme VACHERET Frédérique, Inspectrice de l'Éducation Nationale de la Circonscription de Joinville,

Mme MOULIN Aline, directrice de l'école élémentaire Diderot

Article 1- Objet de la convention

Le projet « Le racisme n'est plus une option » ayant pour but de sensibiliser les participants et la population à la lutte contre la haine s'effectuera selon deux axes :

AXE 1 : PARTENARIAT EDUCATION NATIONALE

L'objet du présent partenariat s'effectuera avec la classe de CE1 de l'école élémentaire Diderot de Joinville, représentée par Madame BERMEJO Mercedes. Les interventions de l'équipe en charge du projet (Monsieur MAHOUR Omar, Ville de Joinville ; Mesdames ROBELET Victorine, REMY Nathalie et Monsieur GAY William pour le dispositif de Réussite Educative de Joinville) s'effectueront directement au sein de la classe de CE1.

Les contenus pédagogiques proposés par chacune des parties feront l'objet de réunions de concertations préalables afin de s'inscrire dans une pleine cohérence éducative. Le projet aura pour but notamment :

- La découverte du thème,
- La lecture de plusieurs albums (voir liste jointe) et supports,
- La création d'une bande-dessinée visant à lutter contre le racisme.

La **participation** des élèves impliquera la signature d'une autorisation parentale signée par les responsables légaux, intégrant autorisation de participation et autorisation de droit à l'**image** et à la diffusion. En cas de refus d'une famille, l'enfant pourra participer aux temps de sensibilisation réalisés en classe mais n'apparaîtra pas sur la production finale (Loi du 19 octobre 2020 relative au respect du droit à l'image).

Une **réunion d'information auprès des parents** sera réalisée dans l'enceinte de l'école Diderot le lundi 17 octobre 2022 à 17h00. Les parents qui le souhaitent pourront être associés à la préparation du projet dans une logique de co-éducation.

Un exemplaire de la bande-dessinée sera présenté lors d'un temps de **restitution** prévu le mardi 21 mars 2023 à l'occasion de la journée internationale de lutte contre le racisme. Un exemplaire sera remis à chaque participant. Cette restitution se tiendra en présence des partenaires institutionnels et financeurs du projet à la salle des fêtes de Joinville.

La Ville de Joinville s'engage pour sa part à mettre à disposition salles et lieux d'accueils nécessaires à la bonne réalisation du projet dans le respect du protocole sanitaire en vigueur au moment de sa réalisation.

Le **calendrier prévisionnel** des interventions en classe de CE1 est établi comme suit :

- Les mardis 8 et 22 novembre 2022 de 9h à 11h, (REPORTER LE 8/11)
- Les mardis 6 et 13 décembre 2022 de 9h à 11h,
- Les mardis 3 et 17 janvier 2023 de 9h à 11h,
- Le mardi 2 février 2023 de 9h à 11h, soit un total de 7 séances.

Les interventions en classe seront conduites sous la responsabilité de l'enseignant durant toute la durée du projet.

Toute séance supplémentaire devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

Ce calendrier sera susceptible d'être modifié pour raisons exceptionnelles en accord avec les différentes structures représentées.

AXE 2 : PARTENARIAT ACTIVE RADIO ET STAGE ADOS

L'objet du présent partenariat s'effectuera avec Active Radio Joinville, représentée par Mme STALLA Lucienne.

Les interventions de l'équipe en charge du projet (Monsieur MAHOUR Omar, Ville de Joinville ; Mesdames ROBELET Victorine, REMY Nathalie et Monsieur GAY William pour le dispositif de Réussite Educative de Joinville) s'effectueront sur le site de la réussite éducative situé 1, allée des marronniers ou en extérieur, y compris sur d'autres sites appartenant à la municipalité, auquel cas des autorisations parentales pour les participants devront être signées par les familles.

Les **contenus pédagogiques** proposés par chacune des parties feront l'objet de réunions de concertations préalables afin de s'inscrire dans une pleine cohérence éducative. Le projet aura pour but notamment :

- La mise en place d'un stage sur le thème du racisme (sensibilisation, découverte des personnages et moments historiques en lien avec le thème), recueil de témoignages sur la base du bénévolat, formation et réalisation d'interviews individuelles, micro-trottoir avec l'aide d'Active Radio.
- La création d'un stand-up (saynètes théâtre, SLAM, recherche de discours historiques sur le racisme, défilé de mode pour valoriser la diversité et exposition en volume).

Le **repérage et le positionnement** des participants s'effectueront sur la base d'une adhésion libre des adolescents (adolescents scolarisés au collège). Aucune participation financière ne sera demandée aux participants. L'appel aux témoignages s'effectuera lui par voie de communication habituelle (affiches et réseaux sociaux).

Le Dispositif de Réussite Educative de Joinville s'engage à créer les supports de communication relatifs à l'action à des fins de valorisation du projet.

La Ville de Joinville s'engage pour sa part à mettre à disposition salles et lieux d'accueils nécessaires à la bonne réalisation du projet dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.

Les parents seront tenus informés des lieux de rencontres et des horaires relatifs à l'intervention des professionnels et pourront être associés à ce projet.

Le calendrier prévisionnel est fixé comme suit, sous réserve de modifications éventuelles :

- Stage du lundi 24 au vendredi 28 octobre 2022 de 14h à 17h ;
- Stage d'une durée de 5 demies-journées, réalisé sur la période des vacances scolaires de février 2023

La **restitution** de ce projet s'effectuera en présence des familles, des participants et des partenaires institutionnels et financeurs du projet le 21 mars 2023 à l'occasion de la journée internationale de lutte contre le racisme.

Article 2- Responsabilités

Les participants sont invités à rejoindre directement les lieux d'accueil prévus dans le cadre du projet (au sein de la classe pour les élèves de CE1, sur le site de la Réussite Educative ou en extérieur pour les adolescents).

Au cours du projet, les participants devront être couverts par une assurance responsabilité civile à faire valoir en cas d'endommagement du matériel mis à disposition.

Article 3- Objectifs pédagogiques de l'action

L'action « le racisme n'est plus une option »

- Lutter contre le racisme, la banalisation de la haine, le séparatisme ;
- Restaurer un esprit identitaire solidaire et commun et/ou un sentiment d'appartenance à la république française,
- Remettre les valeurs d'égalité et de fraternité au cœur des préoccupations dans un contexte sociétal à tendance fragile,
- Proposer des actions de médiation, d'apaisement sur le territoire,
- Valoriser la diversité et l'interculturalité.

Cette action aura également pour objectifs de permettre à chaque participant d'être valorisé à travers un projet qu'il devra s'approprier et dans lequel il pourra s'investir, apprendre, s'affirmer.

Article 4- Financement de l'action

L'association MAJIC, dépositaire de l'action, s'engage à utiliser la subvention de 3 000€ attribuée par la Délégation Interministérielle de Lutte contre le Racisme (DILCRAH) pour la bonne réalisation du présent projet.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, l'association MAJIC et le Dispositif de Réussite Educative de Joinville s'engagent conjointement à tenir un compte-rendu financier de l'action et une évaluation qualitative qui sera transmise aux financeurs dans les délais prévus par la notification DILCRAH.

Article 5- Rupture ou suspension de convention

La présente convention est établie et valable à compter de la signature de chacune des parties et jusqu'au 01 juillet 2023.

A échéance de ce terme, un renouvellement de convention pourra être sollicité si de nouveaux besoins sont identifiés.

La présente convention peut être suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte par l'une ou l'autre des parties. Elle devra être dénoncée par voie postale via courrier recommandé à l'attention de toutes les parties identifiées en page 1 du présent document.

Article 5- Litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention et après épuisement des voies amiables, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.

Article 6- Communication

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait en 5 exemplaires,

A Joinville, le 03 octobre 2022.

Monsieur l'Inspecteur Académique
des Services de l'Education Nationale
FONNE Michel

Monsieur le Maire de Joinville
et Président de la Caisse des Ecoles
OLLIVIER Bertrand

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale
de la Circonscription de Joinville
VACHERET Frédérique

Monsieur le Vice-Président de
l'association MAJIC
WEISSE David

Madame, Monsieur le Directeur Active Radio
Antenne de Joinville

A SOCIATION S.E.E.
RP 3
2300 JOINVILLE

Toutes les parties **précédemment** citées sont **autorisées** à valoriser le **présent projet** par le biais de ses supports **habituels** (**réseaux sociaux, voie de presse, bilans...**) à condition que les participants concernés soient au bénéfice d'un accord parental au sujet du droit à l'image, signé par écrit.

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait en 5 exemplaires,

A Joinville, le 03 octobre 2022.

Monsieur l'Inspecteur Académique
des Services de l'Education Nationale

FONNE Michel

Monsieur le Vice-Président de
l'association MAJIC

WEISSE David

Monsieur le Maire de Joinville
et Président de la Caisse des Ecoles

OLLIVIER Bertrand



Madame, Monsieur le Directeur Active Radio
Antenne de Joinville

Pour transmission informative à :

Mme GROLIER-IGLESIAS, déléguée du Préfet,

Mme VACHERET Frédérique, Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription de Joinville,

Mme MOULIN Aline, directrice de l'école élémentaire Diderot